

Cloture décorative et non de protection.

Par **jacques22**, le **07/09/2015 à 16:40**

Bonjour,

Comme des gens violent mes propriétés privées (jardin, garage et accès au logement), je me suis renseigné à la mairie.

Si j'ai bien compris, une cloture est avant tout décorative (surtout dans ma rue) plus que protectrice avec 1.20m de bati et 2 m maximum.

Or, pas loin, il y a des murs d'au moins 2 à 3 m!

Dans ce cas, jamais ma cloture ne me protégera!

Est-ce normal?

Merci d'avance.